

## Classe de neige

Je soussigné (e) ..... adhérent(e) de la CEPM, à jour de ma cotisation annuelle pour l'année en cours, sollicite une aide « classe de neige » auprès de la CEPM.

Je prends bonne note que :

- cette aide s'entend pour les enfants fiscalement à charge de l'adhérent, âgés de 3 à 18 ans.
- la durée de séjour prise en compte est comprise entre 5 jours minimum consécutifs et 30 jours maximum par an
- le montant de cette aide ne peut en aucun cas être supérieure aux frais engagés par la famille.

Signature du demandeur adhérent :

Pièces à fournir lors de l'instruction du dossier dans nos locaux :

- Facture délivrée par l'établissement scolaire mentionnant le nom de l'enfant, les dates du séjour, le nombre de jour et la destination. (original)
- avis d'imposition N-1 (original). Sans cet avis d'imposition la prestation minimale sera versée sans possibilité de revalorisation ultérieure.